

## Séance du 28 juillet 2020 (18h00)

**Le vingt huit juillet deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hippolyte du Fort, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de M. Bruno OLIVIERI, Maire.**

**Etaient présents** : José TARQUINI, Florence ROUX, Claude FERRAULT, Marie-Andrée DRACS, Laurent VIGOUROUX, Arnaud GUIGON, Camille SOUVANT, Lydie CALAFAT, Dany VIGOUROUX, Lydie CALAFAT, Bérengère STEMPFELET, François PEREZ, Gérard SALTET, Stéphan BERTO, Marie-Aude BONNEL, Odon ABBAL, Michel BESSET, Cyril MOH, Laetitia GIBERGUES, Sylvie CREGUT.

**Absents excusés** : Hélène MEUNIER donne procuration à Bruno OLIVIERI , Réjane BARON donne procuration à François PEREZ, Viviane FESQUET-LEBEAU donne procuration à Marie-Andrée DRACS , Liliane CAMPLAN donne procuration à José TARQUINI, Joel COURTES donne procuration à Stéphan BERTO, Daniel GAUTHIER donne procuration à Camille SOUVANT, Elise LAURENT donne procuration à Claude FERRAULT, Gérard SALTET donne procuration à Arnaud GUIGON.

**Absents** : néant

M. le Maire ouvre la séance à 18h05 et procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum est atteint ; l'assemblée délibérante peut donc délibérer.

Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 di Code Général des Collectivités Territoriale en la personne de Marie-Andrée Dracs.

Les comptes-rendus des deux séances précédentes (10 juillet 2020) sont adoptés à l'unanimité, la demande de modification demandée par Mme Laetitia Gibergues ayant été prise en compte par M. Erik Majourel - Directeur Général des Services –

**Ordre du jour** :

- Avenant n°1 Convention Département du Gard / Commune (financement Voie Verte phase 2)

M. le Maire rappelle les termes de l'avenant approuvé par l'assemblée délibérante du Conseil Départemental (le 11 juin 2020) à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et la gestion de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée (Quartier du Travès - Abric)

Cet avenant permet la prise en charge par le Département de travaux supplémentaires imprévisibles :

1. sécurisation des falaises prise en charge à 100% pour 32 922.80 €
2. purges du sol à l'entrée du tunnel (côté Travès) prises en charge à 60% (doctrine appliquée) soit 11 159.10 € sur 18 568.50 €

Soit un total de 44 081.90 € supplémentaire de financement départemental sur cette opération.

Après délibération et en l'absence de questions complémentaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de cet avenant et de l'autoriser à le signer : la proposition est approuvée à l'unanimité.

- Subventions aux Associations ASA Cigaloise et Sports Athlétiques Cigalois (SAC)

M. le Maire donne la parole à Stéphan Berto qui explique la demande de ces deux Associations dont les demandes de subventions ont été reçues trop tard pour être présentées lors du dernier Conseil Municipal, le 10 juillet 2020.

Néanmoins, compte-tenu du besoin rapide de trésorerie pour assurer des événements proches (Rallye Cigalois et reprise du championnat), il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'ASA Cigaloise et au SAC une subvention identique à celle de 2019 et de remettre l'étude des dossiers à la prochaine Commission Associations qui évaluera la justification d'un complément de subvention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter :

1. une subvention 4 000 € pour l'ASA Cigaloise (1 000 € de fonctionnement et 3 000 € pour l'organisation du Rallye Cigalois)
2. une subvention de 3 000 € pour les SAC (2 000 € de fonctionnement et 1 000 € pour le soutien à l'équipe féminine)

Après délibération et en l'absence de questions complémentaires : la proposition est approuvée à l'unanimité.

- M. le Maire propose une inversion de l'ordre du jour afin de passer à la désignation du Correspondant auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)

M. le Maire précise l'invitation faite par le CAUE : le correspondant de notre Commune pourra participer à l'Assemblée consultative du CAUE et sera convié aux différentes manifestations de sensibilisation et/ou culturelles organisées par les techniciens et professionnels de cet organisme Gardois.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de M. Claude Ferrault qui a les compétences requises pour représenter la Commune au sein du CAUE.

Après délibération et en l'absence d'autre candidature : la proposition est approuvée à la majorité et 5 abstentions (Odon Abbal, Michel Besset, Cyril Moh, Laetitia Gibergues, Sylvie Crégut)

- M. le Maire fait part de la demande de M. Laurent Vigouroux qui, étant employé à la Communauté des Communes Piémont Cévenol, désire s'abstenir de toutes prises de position sur les sujets concernant la Communauté des Communes et donc ne pas participer aux votes relatifs à ces sujets.

- Désignation des délégués de St Hippolyte du Fort dans les Commissions de la Communauté des Communes de Piémont Cévenol

M. le Maire fait part de ses réflexions suite à l'élection de M. Cyril Moh et Mme. Laetitia Gibergues aux deux vice-présidences de la Communauté des Communes Piémont Cévenol, réservées à la Commune de St Hippolyte du Fort ; cette élection marque le rejet et l'éviction des élus de la majorité de notre Commune, qui ont été élus sans ambiguïté en mars 2020. Ce rejet a fortement marqué les élus et même nos concitoyens et montre le refus de la Communauté des Communes Piémont Cévenol de travailler avec les élus issus de la majorité. Il est donc clair que St Hippolyte du Fort ne sera pas entendu au sein de cette Communauté des Communes.

M. le Maire propose (selon la même démarche adoptée par la Communauté des Communes à l'égard du SYMTOMA) de ne désigner aucun délégué pour siéger dans les Commissions de la Communauté des Communes.

M. le Maire donne la parole à Mme Laetitia Gibergues qui fait part d'un communiqué des élus de l'opposition mentionnant leur volonté et leur désir de travailler pour défendre les intérêts de

St Hippolyte du Fort, au sein de la Communauté des Communes.

A la demande des élus de l'opposition, ce texte est inséré dans le présent compte-rendu.(annexe 1 )

Après délibération et en l'absence de questions complémentaires : la proposition est approuvée à la majorité et 5 rejets (Odon Abbal, Michel Besset, Cyril Moh, Laetitia Gibergues, Sylvie Crégut)

M. Laurent Vigouroux ne prend pas part au vote.

- Réflexions sur l'Intercommunalité

M. le Maire prend la parole et fait référence aux différents points qui ont conduit à l'élection des deux vice-présidents issus de l'opposition. Il est clair que les prises de position des élus de la majorité sur des sujets tels que la Médiathèque, l'Office de Tourisme, la ZAC des Batailles ou encore la position de M. le Maire sur le fait que la TEOM est identique sur le territoire alors que St Hippolyte a un service de moindre qualité que d'autres communes ( collecte en bac et non en porte à porte, ont fortement dérangé un bon nombre de représentants de la Communauté des Communes.

A ce jour, il semble donc que l'avenir de St Hippolyte du Fort ne soit plus au sein de Piémont Cévenol.

M. le Maire précise que la Commune doit avoir une réflexion approfondie quant à son avenir et préparer l'élaboration de nouveaux partenariats en rejoignant, si nécessaire, une autre Intercommunalité.

Pour ce faire, et considérant que la gestion communautaire des compétences, telles que la piscine, la médiathèque ou certains équipements sportifs, apparaît moins efficiente que lorsqu'elles étaient gérées directement par la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de missionner un cabinet d'études spécialisé et d'autoriser M. le Maire à lancer cette consultation. Ce cabinet aura pour mission d'accompagner la Commune dans sa réflexion territoriale et d'évaluer toutes les incidences techniques et financières du transfert retour de compétences à la Commune, notamment la piscine et le plateau sportif du Collège.

Mme Sylvie Crégut prend la parole et demande le coût de cette étude et pour quelle raison il faudrait engager une dépense pour une étude qui peut être réalisée par la CLECT.

M. le Maire répond qu'une analyse complémentaire à celle de la CLECT est indispensable.

Mme Marie-Aude Bonnel prend la parole et argumente que les Cigalois désirent, sans doute, garder des compétences au sein de la Commune.

M. Odon Abbal prend la parole et demande des éclaircissements sur la recombinaison territoriale qui pourrait résulter de ces décisions.

M. le Maire répond qu'il ne sera pas agi dans l'urgence ; St Hippolyte du Fort est à la croisée des chemins et a donc une attirance avec des secteurs plus profondément cévenols. Des questions s'étaient déjà posées lors la précédente recombinaison de l'Intercommunalité

et les choix faits par les Communes ont été portés par les élus avec facilité et respect des équilibres jusqu'en 2017.

Vu les difficultés actuelles, les élus de la majorité sont redevables des choix et des aspirations des Cigalois d'où cette demande d'étude financière et ce besoin de réflexion à plus long terme.

La situation pourrait évoluer compte-tenu des prochaines échéances électorales au niveau national et/ou régional et St Hippolyte du Fort désire être à la fois acteur et moteur de cette réflexion pour une nouvelle Intercommunalité.

Précisant que cette position est celle de élus de la majorité, M. le Maire demande l'autorisation de lancer l'étude selon un cahier des charges qui sera établi rapidement.

MM. Cyril Moh et Odon Abbal prennent la parole à tour de rôle et font appel au bon sens et à la bonne volonté de tous afin de travailler ensemble, même si doit se poser la question d'une scission.

M. le Maire précise à nouveau qu'à ce jour, les orientations de la Communauté des Communes sont contre les aspirations clairement exprimées par les électeurs cigalois de St Hippolyte du Fort et souhaite une Communauté des Communes forte et avec moins de compétences, ce qui lui permettrait de mieux gérer certaines compétences essentielles comme le développement économique du territoire.

Après délibération et en l'absence de questions complémentaires : la proposition est approuvée à la majorité et 5 rejets (Odon Abbal, Michel Besset, Cyril Moh, Laetitia Gibergues, Sylvie Crégut)

M. Laurent Vigouroux ne prend pas part au vote.

- Compte-rendu des Commissions

Aucune Commission ne s'est réunie depuis le dernier Conseil Municipal, il n'y a donc pas de compte-rendu.

M. le Maire remercie tous les participants et clôt le Conseil Municipal à 19 heures.

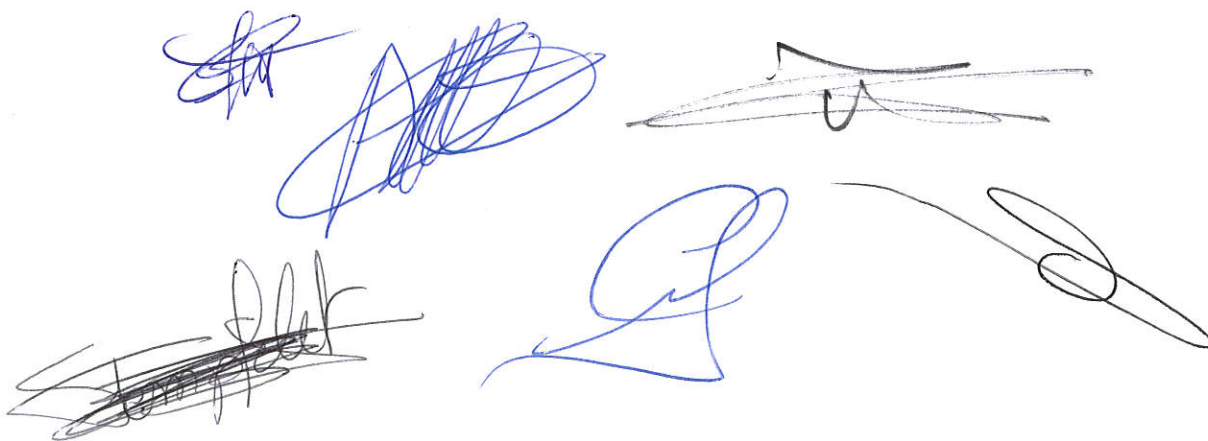
Quand nous avons pris connaissance du projet de délibération, nous nous sommes interrogés. Cette question aurait-elle été à l'ordre du jour si le résultat du vote du 8 juillet à la communauté de communes avait été différent ?

Nous tenons à rassurer la majorité cigaloise,  $60\% + 40\% = 100\%$ ,  $22+5=27$ , et  $8+2$  font bien 10. Tous les Cigalois qui se sont exprimés lors du 15 mars sont intégralement représentés dans les instances communales et intercommunales avec des responsabilités différentes. Le maire de STH fait toujours partie, à notre connaissance, de la conférence des maires dont il est membre de plein droit, lieu où tous les projets de délibérations sont présentés, débattus et validés avant d'être entérinés par le Conseil Communautaire. Il est donc inutile de s'agiter et de gesticuler dans tous les sens en criant "au complot" et en engageant des dépenses inutiles sur des allégations, au risque d'épuiser les Cigalois.

Le vote des élus de la communauté de communes n'est pas dirigé contre Saint-Hippolyte-du-Fort, comme on veut nous le faire croire mais contre la posture adoptée par certain(e)s élu(e)s sortant(e)s de la majorité cigaloise sur des dossiers majeurs, les élus du Renouveau cigalois n'en sont pas responsables.

Tout comme nous l'avons fait depuis le début de cette mandature, nous continuerons à soutenir les actions qui vont dans le bon sens et nous défendrons à l'intercommunalité les projets en cours au profit de Saint-Hippolyte-du-Fort (PSI, extension de la ZAC, éclairage du stade, développement de la recyclerie, Maison France Service, rénovation de la piscine) notamment.

Qu'il soit bien entendu que nous sommes tous légitimes et que s'impose désormais pour nous tous une nécessaire cohabitation franche et loyale. Tous savent qu'une gestion monopolistique des affaires sans qu'une opposition ne puisse se faire entendre n'est pas bonne pour la démocratie. Nous ne citerons pas le Général, mais pour notre commune nous préférons, sans humour, citer Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple... Trop gouverner est le plus grand danger des gouvernements. » Gardons-nous d'un tel écart. Faisons valoir l'intérêt général et Construisons ensemble l'avenir de St hippo!

The image shows six handwritten signatures. The top row contains three signatures: a blue one on the left, a large blue scribble in the middle, and a black one on the right. The bottom row contains three signatures: a black one on the left, a blue one in the middle, and a black one on the right.